



Publiée le 20/12/2023

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S²LOW

ID : 064-256404393-20231220-2023_66-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 8 DÉCEMBRE 2023

Le huit décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le vingt-quatre novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BERGEROU Laurent, Adjoint au Maire de LÉE ; M. BORDES Alexandre, Maire d'ARANCOU ; Mme BURRE-CASSOU Marie-Pierre, Maire de GUETHARY ; M. GAIRIN Marc, Maire de MOMY ; M. LANNES Jean-Pierre, Maire de BOSDARROS ; M. MORA Pascal, Maire de GELOS ; Mme PITRAU Maïté, Maire de TARDETS-SORHOLUS ; M. VERGEZ-PASCAL Bertrand, Maire de MONEIN et sa suppléante Mme ARRIGAS Denise, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE ; M. CANTON Marc, Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY ; M. COURREGES Jean-Yves, Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN ; M. ARRIBES André, Conseiller Départemental du Canton de PAU-3 ; M. BILLERACH Jean-François, Maire de BERENX et suppléant de M. IRIGOIN Didier, Maire de BEGUIOS ; M. DUDRET Victor, Membre du bureau de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES et suppléant de Mme ALTHAPÉ Lydie, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BEARN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN et sa suppléante Mme RODRIGUEZ Karine, Conseillère municipale de LONS ; M. ECHEVERRIA Philippe, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. CARTER Robert, Maire de MAUCOR ; M. FOURNIER Jean-Louis, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme CLAVENAD Marie-Pierre, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. IRIGOIN Didier, Maire de BÉGUIOS ; M. MAILLET Patrick, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. SARASOLA Jean, Maire de GURMENÇON ; M. RHAUT Jean-Christophe, Maire d'ASSAT et sa suppléante Mme MARQUE Christine, Adjointe au Maire d'Aressy ; M. TARIOL Laurent, Conseiller délégué d'HENDAYE et son suppléant M. LOUGAROT Bernard, Maire de GOTEIN-LIBARRENX ; M. VIGNAU Hubert, Maire d'ANGAÏS et son suppléant M. CAZET Michel, Maire de SAINT-ABIT ; Mme ALTHAPÉ Lydie, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BEARN ; Mme BARTHE Nadine, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES et son suppléant M. AURISSET Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes du HAUT BEARN ; M. CALDERONI Jean-Louis, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES et son suppléant M. LANSALOT-MATRAS Francis, Vice-Président de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES ; M. INCHAUSPE Laurent, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE et sa suppléante Mme MARTIAL-ETCHEGORRY Nathalie, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE ; M. SAINT-PIERRE Daniel, Comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. TARIOL Laurent à Mme PITRAU Maïté
M. INCHAUSPE Laurent à Mme BURRE-CASSOU Marie-Pierre
M. ECHEVERRIA Philippe à M. VERGEZ-PASCAL Bertrand
Mme BARTHE à M. LANNES Jean-Pierre

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale, M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint et responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. BORDES Alexandre a été désigné secrétaire de séance.

10. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Sont présentés ci-après des éléments pour alimenter ce débat, concernant successivement l'exercice 2023 et les prévisions pour l'année 2024.

A/ L'exercice 2023

A ce stade, il ne s'agit bien sûr que d'estimations, fondées sur les réalisations effectives à la fin du mois d'octobre et sur une prévision des dépenses et recettes afférentes à la période postérieure.

Le budget prévisionnel voté en février 2023 faisait apparaître un exercice pour l'activité déficitaire de 293 296 € (-368 664 en fonctionnement et + 75 368 en investissement) auquel se rajoutait une dotation pour travaux de 747 286 €. Une décision modificative en mai a réajusté ce budget principalement sur 68 000 € supplémentaires d'investissement.

La prévision de résultat établie au 6 novembre pour l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de l'exercice de 301 298 €, répartis entre :

- un excédent de fonctionnement de 104 742 €,
- un excédent en investissement de 196 555 €, dû pour l'essentiel à la décision d'affectation d'un montant de 192 684,54 € issu des résultats 2022. Cette affectation répondait à un besoin de financement de la section d'investissement en raison d'un déficit cumulé de 119 353,67 € de cette section.

Les tableaux ci-dessous reprennent les éléments présentés lors du vote du budget relatif à l'exercice 2023 et en parallèle les éléments prévisionnels de clôture afin d'illustrer les données précédentes.

BP 2023		SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA	Totaux	Résultat
Fonctionnement	Dépenses	1 112 947	831 985	2 171 312	1 080 453	1 375 327	6 572 024	- 368 664
	Recettes	1 077 844	805 216	1 989 800	1 030 000	1 300 500	6 203 360	
Investissement	Dépenses	5 244	5 498	26 300	3 100	4 400	44 542	75 368
	Recettes	7 994	15 302	37 384	17 375	41 855	119 910	
Balance	Fonctionnement	- 35 100	- 26 769	- 181 512	- 50 453	- 74 827	- 368 664	- 388 664
	Investissement	2 800	9 804	11 084	14 275	37 455	75 368	75 368
Balance générale		- 32 353	- 16 965	- 170 428	- 36 178	- 37 372	- 293 296	- 293 296
							Dot tvx	747 286
							Exercice	-1 040 582

Prévision de réalisation au 06/11/2023

		SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA	Totaux	Résultat
Fonctionnement	Dépenses	1 025 711	748 724	1 891 949	923 888	1 155 357	5 745 629	104 743
	Recettes	1 072 553	724 693	2 006 383	948 567	1 098 176	5 850 372	
Investissement	Dépenses	7 394	9 011	7 020	- 33 568	- 27 751	- 66 722	196 556
	Recettes	7 824	19 136	42 354	19 391	41 128	129 833	
Balance	Fonctionnement	46 842	- 24 031	114 434	24 680	- 57 181	104 743	104 743
	Investissement	15 218	10 125	49 374	52 959	68 880	196 556	196 556
Balance générale		62 060	- 13 906	163 808	77 639	11 698	301 299	301 299

Pour rappel, et même s'il est à noter que les exercices ne sont pas forcément comparables sur le fond, voici l'historique des résultats sur la période 2019-2022 :

	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
Fonctionnement	299 372.01	85 511.43	185 533.19	150 270.39	104 743
Excédent/Déficit cumulé F	2 559 563.42	2 645 074.85	2 830 608.04	2 980 878.43	3 085 621.43
Investissement	- 121 540.22	- 28 239.31	- 19 404.27	- 121 138.62	196 556
Excédent/Déficit cumulé I	49 428.53	21 189.22	1 784.95	- 192 684.54	3 871.46
Exercice	177 831.79	57 272.12	166 128.92	29 131.77	301 299
Excédent/Déficit cumulé T	2 608 991.95	2 666 264.07	2 832 392.99	2 861 524.76	3 162 823.76

Cette prévision de clôture, au regard des éléments connus à ce jour, est nettement positive en comparaison du budget voté en février 2023 complété de la décision modificative de mai 2023 :

Le **Service Intercommunal Administratif** présenterait un excédent de l'ordre de 62 000 € pour une prévision qui avait été estimée déficitaire de 32 000 €, cet excédent relevant principalement de la section de fonctionnement.

Le **Service Intercommunal du Numérique** serait légèrement déficitaire de 13 900 €, dû au fonctionnement. Ce résultat est conforme à ce qui était prévu au budget.

Le **Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture** présenterait un excédent d'environ 163 000 €, alors que le prévisionnel envisageait un déficit d'environ 170 000 €. Ce résultat est surtout dû à un excédent de fonctionnement de 114 000 € à comparer à la prévision budgétaire de - 181 000 € sur cette section.

Le **Service Intercommunal Territoires et Urbanisme** devrait présenter un excédent d'environ 77 000 €, soit une amélioration très nette par rapport au prévisionnel (déficit de 36 000 €). Cette amélioration provient du résultat positif des deux sections.

Le **Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement** devrait présenter un excédent d'environ 11 000 €, alors que la prévision faisait état d'un déficit de l'ordre de 37 000 €. Ce résultat est dû à une amélioration très nette de la section de fonctionnement (+ 99 000 €), essentiellement liée à une réduction des dépenses issue d'un sous-effectif.

L'évolution entre le budget initial et le résultat prévisionnel est issue :

1/ Sur la section de fonctionnement : à l'exception du SIPA, les recettes sont globalement inférieures à la prévision, les dépenses le sont également et dans une proportion un peu plus importante. La raison principale est une dépense en charges de personnel inférieure d'environ 10% par rapport au budget primitif.

2/ Sur la section d'investissement :

- Une recette "exceptionnelle" évoquée précédemment liée à l'affectation des résultats 2022,
- Des dépenses inférieures à la prévision, et concerne principalement des véhicules et du matériel informatique non achetés. On notera également le report du 1er versement au CDG de 737 000 €, qui se fera en 2024.

On le voit, l'amélioration du résultat tient structurellement essentiellement à la réduction des dépenses, d'ailleurs à peu près à la même hauteur que les années précédentes. Ceci tient à différents éléments que l'on est amené à retrouver d'une année sur l'autre :

1/ Des dépenses de personnel maîtrisées, avec une hausse du point d'indice inférieure à ce qui était prévu. Ce poste est également lié de manière non négligeable au départ d'agents, dont le remplacement n'est pas immédiat (DPO, chargés d'opération...)

2/ des prévisions de dépenses qui ne se font pas ou pour des montants inférieurs à la prévision (prestataire extérieur...).

Concernant les moyens généraux dont le coût est répercuté sur l'ensemble des services sous la forme de charges indirectes, il ressort de la prévision de clôture que le coût par agent s'élèverait à 9 430 € en fonctionnement, en diminution par rapport à ce qui était prévu à la même période en 2022 (9 536 €) et en 2021 (10 266 €). Deux raisons peuvent l'expliquer :

- Le recrutement tardif de l'informaticien en charge du système informatique de l'Agence, arrivé le 1er décembre 2023.
- Le non remplacement de la responsable du Service des Affaires Générales, dont le coût n'a pas été "compensé" par la nomination du Directeur Adjoint.

B/ Les prévisions pour l'année 2024

L'année 2024 verra naturellement l'activité constituée principalement de l'ensemble des missions actuelles menées auprès des collectivités. L'Agence comptera 93 agents au 31 décembre 2023 (84 au 31 décembre 2022), cette seule évolution numérique traduisant l'activité de la structure mais de manière imparfaite du fait des départs et arrivées qui ont eu lieu tout au long de l'année.

Les effectifs continueront donc d'être ajustés tant pour consolider les équipes que pour penser ou mettre en place de nouvelles actions comme ce sera évoqué plus loin. Concernant les services, au-delà des missions "habituelles", 2024 devrait particulièrement voir :

- Un renforcement de la compétence "Assurances" au SIA, en réponse tant à la complexité croissante de la matière que des besoins d'assistance des collectivités, qui se trouvent confrontées à une raréfaction de l'offre.

Par ailleurs, l'Agence accueillera cette année la rencontre annuelle des juristes d'Agences Techniques Départementales (ATD). Ce réseau professionnel national regroupant des structures comme l'Agence est un lieu d'échanges et de ressources très appréciable, et ce moment est l'occasion de mieux faire connaître la particularité de l'Agence.

- L'accompagnement soutenu des collectivités dans le cadre du décret tertiaire au SIPA.

- La montée en puissance des dimensions "Ouvrages d'arts" et "DECI" au SIVRA.

- La mise en chantier d'un projet dédié à la transition écologique. Porté par le SITU et nommé à ce stade GAO64, acronyme de "Gestion Analyse Observation", il a pour but de permettre aux collectivités de traduire de manière opérationnelle la planification écologique, désormais thème transversal des politiques publiques et des financements liés. Cette démarche part du constat que l'Agence intervient sur de nombreux sujets en lien avec ce thème (par exemple et sans exclusive la rénovation énergétique des bâtiments, la gestion économe de l'espace, la biodiversité, les obligations de débroussaillage, les zones d'accélération des énergies renouvelables, le pluvial...) et que la mise en synergie des missions actuelles et futures pourrait permettre aux

collectivités de traduire concrètement cet enjeu de transition écologique. En s'appuyant particulièrement sur le SIG existant GEO64 et les compétences des géomaticiens de l'Agence, il pourra ainsi être offert aux collectivités un outil réactif permettant de mieux établir les diagnostics, poser le cadre de la planification et suivre sa mise en œuvre. Naturellement, si le SITU est référent de ce dossier, l'aspect transversal en interne n'est pas oublié et constituera un atout certain de sa réussite.

Sur un plan organisationnel, 2024 verra se poursuivre la réflexion sur l'évolution de l'Agence, ainsi que l'affectation en temps plein à la Direction du Directeur Adjoint. Ceci entraîne une redéfinition des rôles au sein du SIPA, l'adjoint actuel devenant responsable du Service et il sera épaulé par deux adjoints.

Dans la continuité de l'audit de cybersécurité réalisé cette année, 2024 verra la traduction des préconisations. Afin de bénéficier du financement de 50 000 € dédié dans le cadre du plan France Relance, il est prévu 40 000 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement (20 000 € supplémentaires seront affectés en 2025). La mise en œuvre de ces mesures sera facilitée par l'arrivée récente d'un informaticien support à l'Agence, qui engagera une réflexion de fond sur l'évolution du système.

La section d'investissement retrouve un niveau plus habituel, les points principaux étant :

- La poursuite de l'équipement informatique dans les services et sur le système de l'Agence,
- Le paiement de l'acompte estimé à 737 000 € au Centre de Gestion dû au titre de l'extension de la Maison des Communes, acompte qui n'a pas été versé en 2023 car les Décomptes Généraux Définitifs des travaux n'étaient pas disponibles.

Sur un plan général, plus de 80 % du budget de l'Agence est constitué par des dépenses de personnel. Il est donc relativement facile d'anticiper sur l'évolution de l'ensemble des dépenses, en réalisant quelques projections sur la masse salariale, qui devrait évoluer en 2024 en fonction des facteurs suivants :

- le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT), lié aux avancements d'échelon et de grade du personnel serait de 0,97 %, en diminution par rapport à 2023 (1,3 %) et proche de 2022 (0,99 %) ;
- la hausse prévisionnelle des charges provient de l'augmentation des charges CNRACL de 1,05 %. L'Agence disposant de 60 % de fonctionnaires, cette augmentation pourrait être ramenée à 0,6 %.
- Il n'est pas annoncé une hausse de la valeur du point d'indice de la fonction publique pour 2024. Cependant, on peut mettre sur ce plan l'augmentation de 5 points du traitement de tous les agents publics au 1er janvier, même s'il s'agit d'une augmentation "forfaitaire" et non d'une revalorisation du point. Par ailleurs, les indices conduisant à un traitement inférieur au SMIC sont revalorisés lorsque le SMIC augmente, ce qui arrive au 1er janvier et 1er juillet. L'effet sera moindre avec l'augmentation de 5 points évoquée avant, et si quelques agents peuvent être concernés, l'impact sera marginal.

Rapportée à la charge de personnel à inscrire au budget en 2024 (environ 5,4 M°), l'augmentation générale de 5 points représente 0,9%.

- Il a été également été intégré la "Prime pouvoir d'achat" prévue par le décret du 31 octobre 2023. Mise en place à la Fonction Publique de l'Etat et la Fonction Publique Hospitalière, elle est optionnelle dans la territoriale et doit faire l'objet d'un avis du Comité Social Territorial et d'une décision du Comité Syndical. Soumise à conditions de présence et de plafond de rémunération, son application au montant maximum prévue par le décret aurait un impact de 0,8 %. Sans préjuger de la position du Comité Syndical, et au regard de l'incertitude sur l'augmentation de la valeur du point évoquée précédemment, il est apparu prudent de provisionner.

Au total, on peut estimer que l'augmentation de la masse salariale à effectif constant sera de l'ordre de 3,27 %. La proposition est de retenir 3,2 %, qui est dans la réalité des chiffres et arrondi au dixième inférieur comme le Comité Syndical l'a fait en décembre 2022 afin de marquer la solidarité avec les budgets contraints des collectivités. Pour mémoire l'augmentation était 3,3 % pour 2023.

Dans le détail par services :

Le **Service Intercommunal Administratif** présenterait un déficit de fonctionnement de l'ordre de 61 000 € et serait légèrement excédentaire en investissement, conduisant à un déficit global d'environ 56 000 €. Ce résultat inclut donc les éléments évoqués ci-dessus, et en particulier une dépense exceptionnelle liée à l'accueil de la réunion des juristes du réseau des ATD.

Le **Service Intercommunal du Numérique** serait en déficit en fonctionnement de 112 000 € et excédentaire en investissement de 14 700 € soit un résultat global d'environ - 97 400 €. Au-delà de l'attention portée sur les recettes (sites internet, DPO, drone, numérisation état civil...), le Service porte un recrutement temporaire lié aux difficultés rencontrées sur le pôle métiers.

Le **Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture** est comme toujours dans l'attente de connaître les dotations de l'Etat dont pourront bénéficier les collectivités, dotations qui ne sont pas connues à ce jour. Le prévisionnel a donc été construit prudemment au regard de cette incertitude et présente à ce stade un déficit de fonctionnement de 85 000 €, l'investissement étant en déficit de 37 600 € en lien avec un achat de véhicules et des investissements informatiques. En conséquence, le résultat global serait alors d'environ - 122 000 €.

Le **Service Intercommunal Territoires et Urbanisme** verrait donc le lancement d'un projet ambitieux lié à la transition écologique, comme évoqué plus haut. Le gros niveau de commande en cours permet cependant d'envisager d'être proche de l'équilibre en section de fonctionnement (- 2 600 €), et présenterait une section d'investissement en léger excédent (+ 14 000 €). Le résultat global serait alors un excédent d'environ 12 000 €.

Le **Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement** présenterait un résultat déficitaire d'environ 57 000 €. Ce résultat s'explique par les précautions sur les recettes, le personnel arrivé récemment n'étant pas encore totalement opérationnel. Le Service présenterait plus précisément un résultat déficitaire en fonctionnement d'environ 99 000 € et excédentaire en investissement d'environ 42 000 €.

Enfin, à la prévision de réalisation relative à l'activité des services telle que présentée ci-dessus, a été inscrite au budget une prévision concernant l'ingénierie pour l'extension du bâtiment de la Maison des Communes pour un montant de 10 000 €. Cette prévision, qui vient se rajouter à l'acompte évoqué précédemment de 737 000 €, est supportée analytiquement par le budget des charges indirectes sur lequel une dotation sur les excédents précédemment réalisés est prévue afin de ne pas perturber la lisibilité de l'activité normale des services.

Ces éléments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

DOB 2024		SIA	SIN	SIPA	SITU	SIVRA	Totaux	Résultat
Fonctionnement	Dépenses	1 231 448	915 368	2 168 655	1 034 195	1 401 149	6 750 815	- 361 052
	Recettes	1 169 884	803 166	2 083 440	1 031 558	1 301 715	6 389 763	
Investissement	Dépenses	5 000	498	93 300	2 800	1 400	105 998	39 712
	Recettes	10 615	15 270	58 700	17 485	43 640	145 710	
Balance	Fonctionnement	- 61 564	- 112 202	- 85 215	- 2 637	- 99 434	- 361 052	- 361 052
	Investissement	5 615	14 772	- 37 600	14 685	42 240	39 712	39 712
Balance générale		- 55 949	- 97 430	- 122 815	12 048	- 57 194	- 321 340	- 321 340
							Dot tvx	747 286
							Exercice	-1 068 626

M. LANNES se félicite de la perspective positive sur les résultats 2023, mais demande si le volume d'activités correspondant a permis quand même de répondre à toutes les sollicitations des collectivités, et s'il existe une évaluation des demandes auxquelles l'Agence n'aurait pas répondu.

M. GAY répond que de manière générale, les demandes de collectivités n'ont pas été repoussées. Des questions de personnel ont parfois pu conduire à différer des missions, mais ces difficultés sont pour l'essentiel résolues. Il est fait mention des difficultés rencontrées avec le logiciel de paye de COSOLUCE, difficultés qui ont beaucoup mobilisé le Service du Numérique. Ceci a généré des attentes, et des pistes d'amélioration sont d'ores et déjà travaillées. Il ajoute que l'ensemble des agents ont travaillé dur pour qu'il y ait ce résultat.

M. BORDES dit qu'il y a peut-être eu autocensure de collectivités qui n'ont pas osé solliciter l'Agence sur leur dossier.

M. LANNES fait part de son expérience en tant qu'élus, en disant avoir pris l'habitude de contacter les services de l'Agence pour la réalisation de projet. Il ajoute qu'il faut garder la motivation des élus.

M. MORA ajoute que l'Agence est le prolongement des communes, tout comme les agents. Il ajoute qu'il lui a été rapporté le coût des interventions, mais le détail des interventions montre qu'il faut comparer des choses comparables, l'intervention de l'Agence allant bien souvent largement au-delà d'autres acteurs. Si l'on s'en tient à une comparaison des mêmes données, le coût de l'Agence reste raisonnable.

M. DELHEURE ajoute que les services répondent au mieux aux demandes et à la planification des projets. Il ajoute que lorsque le service connaît un problème d'effectif, il y a une prise de contact avec la Collectivité pour expliquer la situation et essayer de trouver une solution afin de rendre un service de qualité.

M. GAY complète en soulignant que le fait de créer des emplois permanents permet de conserver et pérenniser les équipes, et ainsi de mieux répondre sur la durée.

Il reprend la présentation des résultats 2023 et indique qu'une ligne de dotation pour travaux concernant la Maison des Communes n'apparaît pas dans le tableau car elle a été reportée sur 2024. En ce qui concerne la projection des services sur 2024 :

- SIA : il est prévu le recrutement de deux consultants dont l'un serait spécialisé dans les assurances, ce qui permettra de remettre à jour les process et procédures de l'Agence, et ainsi apporter un meilleur service auprès des collectivités. Il devra également renouveler le marché d'assurance de l'Agence. L'objectif est de monter en compétence sur ce sujet et d'apporter les réponses aux collectivités, à une période où celles-ci peinent à s'assurer ;

M. LANNES fait remarquer que la question des assurances des collectivités est un réel problème. Les contrats ont augmenté de 20% à 30%, et même l'Agglo a dû mal à faire assurer ses bâtiments.

M. DELHEURE confirme, en prenant comme exemple le renouvellement du marché d'assurance pour le SIPA et le SIVRA pour lequel une seule compagnie d'assurance a répondu favorablement.

- SIN : l'objectif est de consolider l'équipe en place et avoir des perspectives sur le domaine de la cybersécurité. Le recrutement d'un DPO est toujours en cours, suite au départ du précédent.

- SIPA : l'objectif marquant du service est le déploiement du décret tertiaire. M. DELHEURE indique que cette mission a débuté. Il reste quand même prudent sur les prévisions de recettes à venir (obtention de subventions, DETR...).

- SITU : le Service est donc porteur du projet GAO64 (Gestion Analyse Observation). Il s'agit d'une approche transverse sur la planification de la transition écologique (ZAEnR, ZAN, biodiversité...). L'objectif est d'avoir un outil opérationnel afin d'aider au mieux les collectivités dans la planification.

- SIVRA : les points forts de 2024 seront donc la mise en place d'un abonnement DECI et le déploiement de missions autour des ouvrages d'arts. Sur ce dernier point, l'Agence a été associée au PNP (Programme National Ponts), démarche initiée par l'Etat qui est maintenant entre les mains du CEREMA. C'est un travail en partenariat avec la DDTM et le Département. Un webinar s'est tenu le 15 novembre à ce sujet, sur lequel l'Agence est très clairement identifiée.

M. GAY fait également un focus sur l'étude lancée, relative à l'Agence de demain. Cette étude est menée en collaboration avec le cabinet de Patrick NORYNBERG et dont le coût total s'élève à 39 000 €. Une partie de ce coût est payée sur 2023, la plus grande part sera en 2024. Il est prévu d'inscrire une somme de 10 000 € sur le budget 2024 dans le cas où des actions issues de cette étude seraient à mener sur cette année.

M. DELHEURE fait un point sur l'avancement de l'étude : 9 ateliers créatifs participatifs ont eu lieu avec une participation de 20 agents en moyenne par atelier, 85 agents ayant participé à au moins un atelier.

M. GAY ajoute que les agents ne sont pas les seuls concernés, et qu'un atelier est également prévu pour les élus. L'objectif est de pouvoir engager des choses sur 2024.

M. COURREGES demande si l'Agence a eu des questions sur le contrôle des permis de construire.

M. GAY lui répond que l'Agence est en mesure de le faire pour les collectivités qu'elle instruit mais qu'il faut voir comment le faire pour celles qui ne sont pas adhérentes. Il rappelle tout de même qu'il faut être assermenté.

M. GAIRIN salue la volonté de contrôler la conformité, mais que la difficulté est souvent de pouvoir aller au bout dans le cas où les travaux ne sont pas conformes.

M. DUDRET dit que lorsqu'il y a des amendes à payer, et que c'est fait sur place, elles sont réduites de 50% du montant initial.

Mme BURRE-CASSOU ajoute que sur le Pays Basque, il lui a été proposé par la justice une médiation, alors que l'illégalité est manifeste et que vouloir y remédier ne lui semble pas relever de la médiation.

M. GAY informe que l'Association des Maires de France (AMF) a été saisie sur ce sujet pour faire bouger le curseur au niveau national. Il indique également qu'il y a une sollicitation des collectivités concernant la publicité, et que le Pôle Instruction du SITU sera amené à répondre sur ces différents sujets.

M. MORA prend acte que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 20 décembre 2023

Le Président



Pascal MORA
Maire de GELOS